

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'ordonnance 70/34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
- VU la loi 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
- VU le décret n° 62-86/PR du 26 février 1962, portant statut des corps diplomatiques et consulaires de la République du Dahomey ;
- VU l'arrêté n° 978/AF-ETR du 5 juillet 1961 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU le décret n° 257/PR-MAE du 18 Juin 1962, nommant Monsieur Tiamiou ADJIBADE, Directeur des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique au Ministère des Affaires Etrangères ;
- VU l'arrêté n° 034/MAE/AAC du 6 Octobre 1970, affectant Monsieur Virgile Octave TEVOEDJRE, au Ministère des Affaires Etrangères à la fin de séjour à l'extérieur ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE

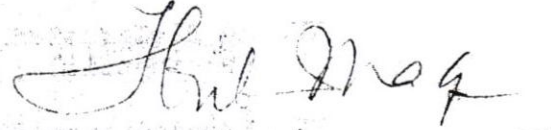
ARTICLE 1ER.- Est et demeure rapporté le décret n° 257/PR/MAE du 18 Juin 1962.

ARTICLE 2.- Monsieur Virgile Octave TEVOEDJRE, Conseiller des Affaires Etrangères, est nommé Directeur des Organisations Internationales et de l'Assistance Technique, au Ministère des Affaires Etrangères.

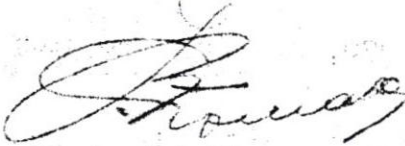
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1970

par le Conseil Présidentiel,

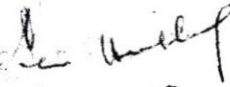


Hubert MAGA



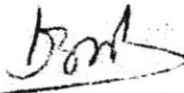
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Affaires Etrangères,

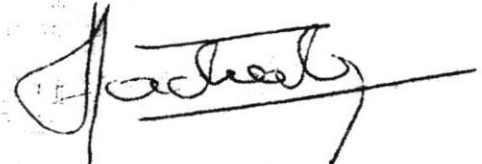


Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Daouda BADAROU



Pascal CHABI KAO

Ampliatiions : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - MAE 6 - Ministères 10 - HC 3 - SGG 4
IAA-DCCT-DN-IGF-JORD-DB-CF-DC-Solde-Gde Chanc. 10 - Intéressé 1 - Trésor 4
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - DI 8 - DFP + s/dtions 6.